

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 5 décembre 2018.

Le Président du Conseil, Monsieur Jörg Frischholz, remercie l'Institution de Lavigny pour l'accueil chaleureux réservé au Conseil communal de Lavigny.

Les représentantes de l'Institution de Lavigny, sont Mesdames Stéphanie Saudan, responsable du département des finances et Barbara Vanrietvelde, responsable des relations publiques et des communications.

Monsieur Thierry Siegrist, Directeur Général, est excusé ; une obligation professionnelle imprévue l'empêche d'être présent.

Le Président passe la parole à Madame Saudan pour la présentation de l'Institution ainsi que des travaux assez conséquents prévus pour ces prochaines années.

Madame Saudan présente l'historique de l'Institution de Lavigny et les missions de celle-ci ainsi que les thèmes des projets à court terme et moyen terme.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la dernière séance de l'année en ce même lieu. Il salue les Membres du Conseil, la Municipalité et la secrétaire municipale. Le boursier communal ayant un empêchement, ce sera Madame Cathy Zanola-Rossier qui le remplacera.

La secrétaire procède à l'appel : 28 membres sont présents.

Excusés : Messieurs Stéphane Schmidt, Laurent Zurflüh

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 est accepté avec deux abstentions.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°6/2018 sur le budget 2019
2. Renseignements de la Municipalité
3. Divers et propositions individuelles
4. Jetons de présence

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET 2018

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Le Syndic précise que le prix du gaz à Lavigny n'augmente pas mais la consommation, elle, augmente suite au passage au gaz des bâtiments de l'Institution.
- Madame Miryam Cornaz demande si la Commune de Lavigny va participer financièrement au "Centre aquatique de Morges" et à quelle hauteur ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la Municipalité n'est actuellement pas en mesure de répondre à cette question. Le projet a été présenté la semaine dernière à Morges. Les Communes n'ont pas encore reçu les modalités financières dans lesquels elles pourraient ou pas participer à ce projet. La Municipalité ne traite pas ce dossier actuellement et en conséquence cela ne fait pas partie du budget pour l'instant.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le préavis municipal N°6/2018 sur le budget 2019 tel que présenté »

Le Budget 2019 est accepté à l'unanimité.

2. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin informe sur la parcelle N°53 et N°57, respectivement la "Maison des Jeunes" et la "Maison Guignard"
En 2016, la Commune a acheté la parcelle N° 57 (maison et terrain). Le but était/est de valoriser la parcelle N°53 afin de maîtriser le développement du centre du village. Ainsi que d'offrir à notre population, principalement à nos jeunes, des possibilités de logement à des prix raisonnables.
La Municipalité a travaillé sur ce dossier dès 2016 et se trouvait devant deux variantes :
 1. Financer le projet entièrement par la Commune.
 2. Trouver un partenaire financier.

Dans un premier temps, la Municipalité a pensé que la charge serait trop élevée pour la Commune et que cela pourrait bloquer des projets ou entretiens publics. Elle a cherché un partenariat local et de confiance...la Fondation Equitim (<http://www.equitim.ch>). Celle-ci travaille déjà avec plusieurs communes vaudoises.

Une étude de faisabilité a été faite sans frais pour notre commune et surtout nous garantissant une totale liberté. Le rendement est d'environ six cent soixante mètres carrés de logements et quatre cent quarante m² de surfaces d'activités. Pour la commune, le montant financier total de la construction s'élève à CHF 5'350'000.-, soit pour environ dix logements et les surfaces d'activités, sept places de parc souterraines pour les locataires et douze places souterraines pour la commune.

En cas de partenariat sous forme de DDP (droit distinct permanent), c'est-à-dire mise à disposition du terrain pour une période de septante cinq (75) ans et la rétribution liée aux loyers encaissés, la Fondation Equitim investirait CHF 3'250'000.- pour les logements et les places de parc.

La Commune investirait CHF 2'300'00.- pour une partie des logements et des places d'activités et un parking communal.

Les rendements seront basés sur des loyers d'appartement à CHF 240.-/m² soit pour un deux pièces et demi (60m²) la location serait de CHF 1'200.-/mensuel et pour un quatre pièces et demi (110m²) la location serait de CHF 2'200.-/mensuel.

Les surfaces commerciales sont comptées à CHF 200.-/m² par année et le parking à CHF 150.-/m² la place et par mois.

Actuellement, la Municipalité est en phase de "l'affinage" des coûts, des valeurs de rendements et des amortissements afin de pouvoir présenter à l'Assemblée lors d'un prochain Conseil communal la meilleure variante possible pour la Commune.

Il y a des avantages et des inconvénients dans les différentes options et celles-ci doivent encore être étudiées dans le détail :

- Financement par la Commune
- Partenariat DDP.

- Monsieur Philippe Estiévenart demande, dans l'optique où la Commune financerait l'intégralité du projet, si cela peut être supportable financièrement ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le plafond d'endettement (autorisé par le Conseil) est limité si entièrement financé par la Commune. Le niveau de la dette vers le haut par habitant sera significatif. La capacité à absorber la dette par habitant dépend du rendement possible ou non et quels risques sont liés à ce rendement par rapport à l'investissement. Pour ces raisons, les chiffres vont être affinés. Il y a d'autres risques financiers...si un projet/construction est financé à plus de 50% par la collectivité cela signifie que l'on est soumis notamment aux appels d'offres publiques et à un projet d'architecture, ce qui représenteraient une série de frais supplémentaires.
En ne regardant que le chiffre d'endettement par habitant, même si en-dessous du plafond d'endettement, il serait quand même assez élevé et il laisserait que peu de réserve pour des investissements tels que des conduites à changer ou des routes à réparer.
- Monsieur Willy Favre avise que le marché de Noël a démarré. La Fête de Noël du village aura lieu le 19 décembre. Pour 2019, un groupe travaille sur la mobilité/transports ainsi qu'une réflexion avec Aubonne est en cours.
- Monsieur Rémy Wulliens informe qu'il y a eu une panne avec l'éclairage public entre l'auberge et la sortie du village (direction Yens) suite à une guirlande de Noël défectueuse, posée sur les arbres vers l'école.

La parole n'est plus demandée.

3. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Madame Ingrid Ciampi demande s'il y a possibilité de déplacer la date du Conseil communal de décembre car il coïncide avec le marché de Noël ?
- Le Syndic répond que les dates du Conseil communal sont fixées entre la Municipalité et le Bureau du Conseil. En cette période, il est difficile de trouver une autre date. Un autre mercredi donnera sur une autre manifestation et d'autres personnes seront absentes. Le Président et lui-même ont toutefois retenu la question.

- Monsieur Laurent Bourgeois demande s'il y a des nouvelles concernant le PGA ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que pour l'approbation du PGA final il y a encore deux questions qui sont en train d'être réglées suite à une nouvelle loi de la LAT. Il est demandé à la Commune de démontrer la disponibilité du terrain des parcelles libres et de fournir au Canton une liste des parcelles qui sont potentiellement sujettes aux gains immobiliers, ceci suite à l'augmentation des indices et en sachant que ce n'est pas la Commune qui statue sur ce gain.
Aucun délai pour l'approbation n'a été fourni actuellement par le Canton.

- Le Syndic informe que la direction de MBC (transport/mobilité Morges-Bière-Cossonay) souhaite venir présenter la société à une des séances du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

Le Président attire l'attention de l'Assemblée sur quelques points :

- Le Conseil communal est en place depuis juin 2016 et il pense qu'une relecture du règlement du Conseil s'impose et pourrait être profitable à chacun.
- Ce livret contient des éléments, des subtilités qui peuvent aider à bien ou mieux conduire les débats.

Il avise que la prochaine séance du Conseil communal est fixée le 6 mars 2019 à 20h15 à la Maison de commune.

Il remercie toutes et tous pour leur engagement, leur présence et il transmet à chacun ainsi qu'à leur famille ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et souhaite un joyeux Noël.

Il se réjouit de revoir le Conseil en 2019 plein d'enthousiasme et d'énergie pour continuer à œuvrer pour le bien de notre Commune.

Le Syndic présente ses remerciements à l'Assemblée pour cette année écoulée ainsi que ses meilleurs vœux pour les Fêtes.

Suite à la proposition du Président de relire le règlement du Conseil, le Syndic souligne que si la teneur de celui-ci n'est pas très compréhensible, la Préfète peut être invitée et répondre aux questions des Conseillers-ères. Elle expliquera le fonctionnement d'une autorité communale, sur l'assemblée délibérante et la municipalité.

Rappel des dates des séances du Conseil communal pour 2019 :

- 06 mars 2019
 - 08 mai 2019
 - 26 juin 2019
 - 25 septembre 2019
 - 30 octobre 2019
 - 04 décembre 2019
- Horaires : 20h15, sauf pour le 26 juin et le 5 décembre à 18h.

4. JETONS DE PRESENCES.

Le Président demande à Cathy Zanola-Rossier de bien vouloir distribuer les indemnités de l'année 2018 à chacun.

Le Président clôt la séance à 19H15

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone